

PROPOSITION FRAIS DE SANTE - PSA

"Tarif complémentaire adapté au REGIME LOCAL Sécurité Sociale"

PRESTATIONS	Remboursement Sécurité Sociale	Remboursement C.P.M.	Remboursement Total
FRAIS MEDICAUX - médecin généraliste - médecin spécialiste - radiologie - laboratoire médical	90 % du TR(1) de la Sécurité sociale	160 % du TR	250 % du TR
PACK MEDECINE ALTERNATIVE : ostéopathes, diététiciens, chiropracteurs, acupuncteurs.	Néant	Forfait de 60 € (2)	Forfait de 60 €
AUXILIAIRES MEDICAUX - infirmier(e) - masseur - kiné	90 % du TR	110 % du TR	200 % du TR
PHARMACIE	15%(3)-80%-90% du TR	Ticket Modérateur	100 % du TR
TRANSPORTS	100 % du TR	-	100 % du TR
PETIT ET GRAND APPAREILLAGE	90 % du TR	210 % du TR	300 % du TR
PROTHESE AUDITIVE	90 % du TR	210 % du TR	300 % du TR
OPTIQUE - monture-verres	90 % du TR	270 % du TR + forfait de 320,00 €	360 % du TR + forfait de 320,00 €
- lentilles refusées	Néant	Forfait de 100,00€	Forfait de 100,00€
DENTAIRE - soins - prothèses acceptées - orthodontie - prothèses (SPR) refusées par la Sécurité Sociale - implants	90 % du TR 90 % du TR 100 % du TR Néant Néant	310 % du TR 410 % du TR (4) 300 % du TR Forfait de 230,00€ Forfait de 300,00 €(5)	400 % du TR 500 % du TR 400 % du TR Forfait de 230,00€ Forfait de 300,00 €
HOSPITALISATION - frais de séjour - honoraires médicaux - forfait journalier - chambre particulière y compris la maternité	100 % du TR 100 % du TR 100 % du TR Néant	Frais réels Frais réels Frais réels	100 % du TR Frais réels Frais réels Frais réels
CURE THERMALE	90 % du TR	180 % du TR plus Forfait de 240,00€	270 % du TR plus Forfait de 240,00€
ASSISTANCE A DOMICILE	Néant	Inclus	Inclus

(1) TR : Tarif de Responsabilité de la Sécurité Sociale

(2) 3 consultations de 20 € sur présentation note d'honoraires

(3) Vignettes oranges : Prise en charge en 2011

(4) Plafond dentaire à 1100 € par an et par personne

(5) 150 € par implant

Le remboursement des dépenses (exprimé en forfait ou en %) ne peut être supérieur au montant des frais restant à la charge de l'adhérent

Tous nos forfaits sont annuels et par personne

- **FONDS DE SECOURS EXCEPTIONNELS** (subvention pour reste à charge)

- **ACCES AUX CENTRES MUTUALISTES** en tiers-payant : optique, dentaire, orthodontie, audio-prothèse...

- Garanties conformes à la législation des "CONTRATS RESPONSABLES"

Actes de prévention règlementaire : prise en charge de tous les actes de prévention (figurant sur la liste établie par l'arrêté du 8 Juin 2006), dans la limite des prestations garanties par le contrat

- **CADEAUX DE PARRAINAGE**

COTISATION MENSUELLE 2011

Régime local : 2,18 % du Plafond Mensuel Sécurité Sociale soit 64,22 €